REQUEN PREFECTURE le 15/10/2021 Application agrees 6 Equility com 40 IN-084-2884 00039-20211015-R21_181-R1

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE

80 Rue Marcel Demonque AGROPARC CS 60508 84908 AVIGNON Cedex 9 Avignon, le 15 octobre 2021

Tél. 04.32.44.89.30

N°21/181

Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne

Le Président du Centre de gestion,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Vaucluse permettant d'ouvrir à la promotion interne trois postes,

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

Vu l'arrêté n°21/095 du 10 avril 2021 du Président du Centre de Gestion de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG,

ARRETE

<u>Article 1</u>: La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

REÇU EN PREFECTURE 1e 15/18/2821 \$ppleaton agreer E legalte com 40_IN-084-288400039-20211015-R21_181-R1

GAFFET Geneviève – Commune de Bollène MULATIERI Blanche – Commune de Pertuis PEREZ Michel – Vallis Habitat

<u>Article 2</u> : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président

DE GESTION DE VAUCLUSE

Maurice CHABERT